DLP-5-12-38170876

Avertissements agricoles

Édition Grandes cultures

Bulletin n° 28 du 19 octobre 1988

Numérotation continue n° 80

COLZA :
. Charançon du bourgeon terminal : surveiller les cuvettes

CEREALES :
. Limaces : continuer à surveiller
. Pucerons : inutile d'intervenir

LUTTE CONTRE LES CAMPAGNOLS DES CHAMPS ET MULOTS

COLZA :

- Charançon du bourgeon terminal : Le charançon du bourgeon terminal se limite au plateau de Haye et au sud meusien. Continuer néanmoins à surveiller les cuvettes.

Rappel : tout traitement préventif est inutile.

CEREALE :

Les orges sont au stade 2 à 3 feuilles et les premiers blés au stade 1 feuille.

- Limaces : **Attention, les limaces sont toujours présentes.** Continuer à les surveiller jusqu'au stade 3 feuilles à début tallage.

- Pucerons : Les pucerons ne se sont que très peu développés malgré le temps favorable. Tous les comptages effectués les 17 et 18/10 montrent une présence très faible variant entre 0 et 5 % de pieds colonisés :

Meurthe et Moselle : SEICHAMPS (0 % de pieds colonisés), LANEUVELOTTE (3), TRIEUX (0), LES BAROCHES (2), PUXIEUX (0), PAGNY SUR MOSELLE (5), VEZELISE (0), COLOMBEY LES BELLES (1), BAYON (1)

Moselle : SALONNES (3), LANEUVEVILLE EN SAULNOIS (0), DELME (1), FOVILLE (0), SOLGNE (0), PELTRE (0), NOISSEVILLE (3 et 0), VIGY (0), KIRCHE LES LUTTANGE (0), ANGEVILLERS (1), FONTOY (0)

Meuse : RIGNY SAINT MARTIN (2), GOUSSAINCOURT (2)

Vosges : COUSSEY (4), SOULOSSE (0), MENIL EN XAINTOIS (0), CHARMES (2), CHAMAGNE (3).

Il est pour le moment inutile de traiter ; continuer cependant la surveillance.

LUTTE CONTRE LES CAMPAGNOLS DES CHAMPS ET MULOTS :

- **Préparation des appâts :**

Les appâts sont constitués de blé empoisonné à l'aide d'un anticoagulant, le chlorophacinone, seule matière active autorisée pour lutter contre le campagnol des champs. La dose est de 1 l de produit commercial (concentrat huileux à 0,25 % de matière active) pour 33 kg de blé.

Imprimerie de la Station de NANCY
Directeur-Gérant : D. VERBEKE
Publication Périodique
CPPAP No : 2011 AD
Abonnement annuel : 185 F

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

38, rue Sainte-Catherine
54043 NANCY CEDEX
Tél. 83 30 41 51

P128



Effectuer des brassages successifs pour obtenir un mélange homogène (tous les grains doivent être rouges) du principe actif.

Employer du grain bien sec qui a un meilleur pouvoir absorbant.

Ne préparer que les quantités nécessaires afin de ne pas stocker trop longtemps les appâts.

L'orge, contenant de la vitamine K, antidote de l'anticoagulant, est à proscrire.

- Epandage :

La seule méthode efficace et permettant de traiter des surfaces importantes est l'épandage en ligne.

Type de dégâts	Colonisation généralisée de la parcelle	Quelques foyers localisés et repérables
Dose à respecter	**8 à 10 g au mètre linéaire** (soit environ 220 grains/m linéaire) Epandage en **lignes continues** et parallèles espacées de 5 m Soit 16 à 20 kg/ha (à moduler selon l'importance de l'infestation)	**15 à 30 g au mètre linéaire** (soit 1 poignée pour 1 ou 2 m) Epandage en **lignes** ou en **traînées** aux emplacements et voisinages des traces d'activité 5 à 15 kg/ha en moyenne
En pratique	Utilisez un **semoir en ligne** dont vous condamnez tous les distributeurs sauf 1 ou 2	A la main ou avec un semoir brouette, un arrosoir, un bidon...
Quelques conseils	. Vérifiez le débit du semoir (sous dosage = échec) . Réduisez au maximum la hauteur de chute de l'appât (pour éviter l'éparpillement)	. Attention à la dose (sous dosage = échec) . Tenez le récipient près du sol (pour éviter l'éparpillement)

Sont à proscrire absolument :

- l'épandage à la volée, inefficace,
- les appâts en tas à l'air libre dangereux pour le gibier,
- le surdosage : ne pas dépasser la dose de 20 kg/ha.

La durée d'action du traitement est en moyenne de 15 jours dans les conditions normales de pluviométrie et de luminosité. Le chlorophacinone résiste bien au lessivage et une diminution de la coloration des grains après une pluie n'implique pas la disparition de la matière active.

En prairie, le délai pour la remise à l'herbe des animaux, bovins ou ovins, est de 5 à 7 jours. Il est indispensable de veiller à ne pas avoir de grains en tas dans la parcelle.

Pour être pleinement efficace, la lutte contre le campagnol des champs doit être une lutte collective et généralisée impliquant le traitement simultané des parcelles et de leurs abords (talus, bordures de chemins, de fossés, haies...) afin de prévenir les recontaminations à partir de zones restant fortement infestées.